



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale De la Commune de BRISCOUS

Séance du 20 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres ayant donné procuration : 0

Convocation adressée le 15 décembre 2023
Affichée le 16 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt du mois de décembre à 18 h 00, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Briscous s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Fabienne ETCHEGARAY Vice-Présidente.

Présents : Fabienne AYENSA, Christine CHEVERRY PALUAT, Fabienne ETCHEGARAY, Didier JUILLET, Michel PINAQUY, Jorge RAMIREZ, Gaëlle REISDORFFER, Yoann RUAUD

Absents ou excusés : Mickaël DACHARY, Stéphanie LAFOURCADE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer

Secrétaire de séance : Christine CHEVERRY PALUAT

DCM 4 : Demande de secours

Mme la Vice-Présidente présente au Conseil d'administration une demande de secours exceptionnel formulée par l'assistante sociale du secteur dans les termes suivants :

Madame est retraitée et vit sur la commune de Briscous dans un logement du parc locatif privé. Elle est locataire d'un T4 qu'elle occupait avec son ancien compagnon dont elle est séparée depuis 2018 et ses 2 enfants, maintenant autonomes et ayant quitté le domicile depuis environ 2 ans.

Elle se retrouve donc à occuper un logement trop grand et trop onéreux à la vue de ses ressources.

Madame doit faire valoir un droit allocation logement, bien qu'elle ait eu un refus oral de la part de la CAF. Nous lui avons cependant conseillé de faire une demande officielle.

Madame recherche activement à se reloger, via « le bon coin » ou via « particulier à particulier » mais les réponses sont négatives. Elle a déposé une demande de logement social depuis plus de 2 ans. Depuis peu, elle bénéficie d'un accompagnement avec SOLIHA.

Madame recherche sur le secteur de Bayonne/Anglet pour être au plus proche de sa fille, elle-même séparée, ayant besoin d'un soutien quotidien dans la gestion avec ses enfants.

Madame a une petite retraite et des charges mensuelles importantes. Elle est aidée par ses enfants, mais la situation budgétaire est très serrée. C'est une réelle souffrance pour Madame qui ne peut s'octroyer aucun extra. Madame bénéficie depuis peu de la distribution alimentaire.

Madame doit faire des soins dentaires, prévus de longue date, qu'elle ne peut faire faute de mutuelle, en lien à sa situation budgétaire. Nous l'avons accompagnée dans ce sens.

Une demande de Complémentaire Santé Solidaire a été sollicitée à la CPAM mais Madame ne peut y prétendre car ses revenus sont justes au-dessus des barèmes en vigueur.

Madame a cependant souscrit à une mutuelle car elle doit absolument réaliser ces soins dentaires. Dans son contrat mutuelle elle a une participation annuelle de 692.52 € qu'elle a mensualisée à hauteur de 57.71 €/mois.

Elle a sollicité divers organismes pour une demande de participation au paiement de cette mutuelle :

- La retraite complémentaire, mais cette dernière ne dispose pas de fonds pour ce type de demande
- La CPAM de Bayonne qui lui a accordé la somme de 300 € « Coup de Pouce »

À la vue de sa situation financière, Madame sollicite également le CCAS de Briscous afin de lui apporter une aide pour le paiement de sa mutuelle à hauteur de 250 €

Invité à délibérer le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à cette demande, le montant de l'aide sera versé à la mutuelle

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

C.C.A.S BRISCOUS
MAIRIE
64240 BRISCOUS
Tél : 05 59 31 78 34

La Vice-Présidente,

Fabienne ETCHEGARAY

